



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 260 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des citoyens refusent l'installation des compteurs intelligents (CI) dans leur environnement parce qu'ils représentent des risques pour la santé de leur famille et sont au cœur d'enjeux importants : économie, tarification, piratage, sécurité, vie privée ;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec impose à la population des CI qui émettent , 24h/24 , de puissantes radiofréquences/micro-ondes pulsées, de courte durée, reconnues comme potentiellement cancérigènes par l'O.M.S. et autres autorités scientifiques et médicales mondiales;

CONSIDÉRANT QUE le Code 6 ,norme par les plus laxistes au monde à laquelle se réfèrent Santé Canada et Hydro-Québec, ne reconnaît que les effets thermiques des radiofréquences , ne tenant donc pas compte des effets physiologiques pouvant causer des malaises, à court, à long terme : insomnie, migraines, étourdissements, acouphènes, palpitations, tumeurs, leucémie...;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens , égaux devant les principes de la Charte, sont en droit d'exiger qu'Hydro-Québec respecte leur volonté de protéger la santé des leurs et installe, à leur demande, un compteur non communicant, sans pénalités d'aucune sorte, en conformité avec la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en mai 2013;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec, dans l'optique d'une gestion des risques responsable :

1. L'abolition immédiate de tous les frais, passés ou présents, relatifs à l'option de retrait pour l'installation d'un compteur non communicant ;
2. L'application du principe de précaution et la promulgation d'un décret imposant l'arrêt du déploiement des CI au Québec, jusqu'à ce que des expertises scientifiques indépendantes et crédibles puissent en mesurer l'impact réel sur la santé et l'environnement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Simon John-Barrette
Député de Borduas

20/10/14

Date de signature de l'extrait